



Procès-verbal du conseil municipal du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, régulièrement convoqué le 23 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRISSON Hervé, BRUN Françoise, LEROUGE Michel, TRIPOTEAUD Dominique, RENAUDIN Stéphanie, STAUDER Jean-Denis, NOUVEAU Maria-José, BON Jean-François, CLERBOUT Micheline, COMBAUD Benoit,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. AUBRY Jérôme, pouvoir donné à M. TRIPOTEAUD Dominique
Mme LHERMENIER Sandrine, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre
Mme PARROT Claire, pouvoir donné à Mme CLERBOUT Micheline
M. VAN VLAMERTYNGHE Alain, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François
Mme MATHIEU Nelly, pouvoir donné à Mme MOURET Sylvie

Etaient absents excusés :

Etaient absents : M. NEVES Jaime,

Secrétaire de séance : M. COMBAUD Benoit

Nombre de membres :
présents

Règles de quorum : 1/2 des membres, soit 10

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Pouvoirs : 5

Date d'affichage de la convocation : 23 février 2024

L'ordre du jour était le suivant :

- A0 – Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2023
- A1 – Elaboration d'un SDIRVE
- A2 – EAU 17 – Convention de prêt de carafes et gobelets
- A3 – Délégation du conseil au maire : item 16 à préciser
- B4 – Tableau des effectifs
- B5 – Recrutement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) pour le service administratif
- B6 – Frais de formation
- B7 – CDG17 – Contrat groupe assurance statutaire
- D8 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- D9 – Redevance affermage FRERY
- D10 – Location de salles – Suppression des chèques de caution
- D11 – Tarifs 2024
- Z13 – Questions et informations diverses

Ouverture de la séance à 18h31

A – Administration générale

A0 - Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2023

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

A1 - Elaboration d'un SDIRVE

Depuis 2018, le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) est engagé dans le déploiement d'une infrastructure de recharge publique de véhicules électriques (IRVE).

A l'instar des autres syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, le SDEER a engagé une démarche d'élaboration d'un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE), à l'échelle de la Charente-Maritime.

Le conseil municipal décide de ne pas transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

A2 - EAU 17 – Convention de prêt de carafes et gobelets

Dans le cadre de l'organisation des manifestations communales, Eau 17 a la possibilité de prêter à la commune, à titre gracieux, des carafes d'eau en verre et des gobelets floqués et logotés « Eau 17 ».

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de ce matériel à titre gracieux avec Eau 17.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

A3 - Délégation du conseil au maire : item 16 à préciser

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante que les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il rappelle les délibérations des 28 juillet 2020, 29 juin 2021 et 20 octobre 2022 qui, pour certaines, sont venues préciser certains items.

Afin d'alléger le fonctionnement et de permettre une réactivité effective, le conseil municipal décide d'apporter des précisions concernant l'item suivant :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle. Cette délégation vise expressément au sens le plus large, toutes les actions en justice auxquelles la commune peut être confrontée du fait de l'ensemble de ses activités et devant toutes les juridictions administratives, judiciaires et pénales, en première instance, en appel ou en cassation, en attaque comme en défense, en ce compris la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes. Sont également visées la rédaction et la signature de tous actes de pré-contentieux et notamment le recours à la médiation et à la transaction dans la limite de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

B – Ressources Humaines

B4 - Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réduction d'un point de la masse salariale dans le prochain budget :

- ⇒ Une personne de l'accueil se consacrera à l'urbanisme
- ⇒ Une assistante pour la comptabilité
- ⇒ Embauche d'une personne à l'accueil (PEC)

Ces modifications représentent une économie de l'ordre de 20 000 €, l'objectif étant de diminuer de 6 à 7 % la masse salariale en 2024.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des attachés territoriaux	
- attaché principal	1 poste à 35 h non pourvu
- attaché	1 poste à 35 h pourvu
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	
- rédacteur principal 1ère classe	1 poste à 35 h pourvu
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h pourvu
- adjoint administratif	3 postes à 35h pourvus
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	
- technicien principal 2ème classe	1 poste à 35h pourvu
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	
- agent de maîtrise	1 poste à 35h pourvu
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	
- adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h pourvu
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 postes à 35h pourvu 4 postes à 35h non pourvus (avancement de grade) 2 créations de postes à 35 h (avancement de grade)
- adjoint technique	11 postes à 35h pourvus (5 à supprimer après avancement de grade) 2 postes à 35h non pourvus (1 à créer)

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

B5 - Recrutement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) pour le service administratif

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} mars 2024 pour l'accueil.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

B6 - Frais de formation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023-12-21/D6 du 21 décembre 2023 portant revalorisation des frais de mission dans la fonction publique territoriale.

Afin de favoriser le départ en formation et d'éviter aux agents de procéder à l'avance de frais, Monsieur le Maire propose qu'un tickets restaurant soit remis en amont du déplacement à l'agent partant en formation pour la journée. Ces tickets seraient achetés par la collectivité et représenteraient un montant unitaire de 20 €. Toute somme supérieure à ce montant restera à la charge de l'agent.

Par ailleurs, dans la même démarche, Monsieur le Maire propose que les billets de transport en commun et les nuits d'hôtel, le cas échéant, soient réservés et payés directement par la collectivité, tout en respectant les montants mentionnés dans la délibération du 21 décembre 2023.

Enfin, certaines formations ayant lieu assez loin, du fait de l'absence de formation sur notre territoire, les agents se trouvent dans l'obligation d'effectuer des temps de trajet importants. Monsieur le Maire propose que dans le cas de trajets supérieurs à 100 km (aller), le temps de trajet soit compté comme du temps de travail effectif et comptabilisé comme des heures à récupérer.

Ces modalités ne seront applicables que dans le cas où l'organisme de formation ne prend pas en charge les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

B7 - CDG 17 – Contrat groupe assurance statutaire

Le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ce contrat est pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

C – Urbanisme

Néant

D – Finances

D8 – Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose en substance que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comptés les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé: dépenses d'investissement 2023 : 1 214 639,57 €
(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 «remboursement de la dette»)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite des crédits suivants:

Budget principal
Crédits ouverts en 2023

	BP + DM 2023	RAR 2023	Montants pris en compte
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées Les crédits inscrits au 1641 – Emprunts en euros – ne sont pas pris en compte	0 €	0 €	0 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	138 596,30 €	39 788,30 €	98 808,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	6 151,00 €	0€	6 151,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	632 871,82 €	10 491,25 €	622 380,57 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	653 764,00 €	166 764,00 €	487 000,00 €

	BP + DM 2023	RAR 2023	Montants pris en compte
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations	300,00 €	0 €	300,00 €
Total crédits 2023	1 431 683,12 €	217 043,55 €	1 214 639,57 €
Limite du 1/4 des crédits inscrits	/	/	303 659,89 €

Besoins répartis comme suit :

Chapitre 21 :

→ Opération 95 – Travaux de voirie

- article 2151 = 39 492 € *[création parking cimetière]*
- article 21532 = 5 747 € *[raccordement tout à l'égout nouveaux ateliers municipaux]*

→ Opération 98 – Rénovation mairie

- article 21534 = 1 000 € *[câblage serveur bureaux adjoints]*
- article 21838 = 1 000 € *[ordinateur accueil]*
- article 21848 = 1 000 € *[bureau + fauteuil urbanisme]*
- article 21848 = 500 € *[armoire urbanisme]*

→ Opération 103 – Travaux piscine

- article 21314 = 14 487 € *[toiture piscine]*

→ Opération 145 – Atelier communal

- article 21534 = 14 070 € *[électricité ateliers]*

→ Opération 158 – Acquisition de matériel

- article 2188 = 2 000 € *[achat d'une sono]*

→ Opération 165 – Acquisition véhic. serv. voirie

- article 215731 = 12 000 € *[véhicule services techniques]*

→ Opération 189 – Projets sportifs

- article 21534 = 3 138 € *[alimentation électrique modulaires foot]*

→ Opération 226 – Création maison aventuriers (presbytère)

- article 21314 = 5 238 € *[toiture annexe presbytère]*
- article 21351 = 7 602 € *[aménagement PMR presbytère]*

Soit un montant total affecté de 107 274 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

D9- Redevance affermage FRERY

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à 11 357 euros (tarif 2017) pour l'année 2024 (premier janvier) de la redevance relative à l'affermage confié à l'entreprise FRERY qui gère les emplacements de la foire mensuelle et marché hebdomadaire. Il propose également de maintenir les tarifs suivants concernant les droits de place :

Pour la foire	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Commerçant forain - le ml	0,78 €	0,78 €
Banc double supérieur à 4m – le ml	1,03 €	1,03 €
Voiture d'exposition	2,35 €	2,35 €
Matériel agricole – par véhicule	2,35 €	2,35 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

D10- Location de salles – Suppression des chèques de caution

Le conseil municipal décide de supprimer les chèques de caution dans le cadre de la location des équipements communaux.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

D11 - Tarifs 2024

Les tarifs 2024 sont votés par le conseil municipal.

SALLE DES AINES RURAUX	
	2024
Location aux professionnels et particuliers / Non domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	100,00 €
Location aux professionnels / Domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	50,00 €
Location aux particuliers domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	25,00 €
Location aux Associations Pontilabiennes / La journée	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

SALLE MULTI-ACTIVITES « L'ARNOULT »	
	2024
Associations pontilabiennes journée	Gratuit
Associations pontilabiennes 1/2 journée de 6 heures	Gratuit
Associations pontilabiennes organisant une manifestation (même génératrice de recettes) à destination de l'ensemble des habitants de la commune	Gratuit
Location aux professionnels et particuliers / Non domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	100,00 €
Location aux professionnels / Domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	50,00 €
Location aux particuliers domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / La journée	25,00 €

✓ **La salle multi-activités « L'Arnoult » est destinée à de la location en relation avec le sport.**

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

SALLE 101	
	2024
Location aux professionnels et particuliers / Non domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	8,00 €
Location aux professionnels / Domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	5,00 €
Location aux particuliers domiciliés à Pont l'Abbé d'Arnoult / L'heure	Gratuit
Location aux Associations Pontilabiennes / L'heure	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

L'EVENTAIL – GRANDE SALLE	
Demandeurs domiciliés à PPA	2024
Mariage, banquet, dîner, soirée privée la journée	350,00 €
Mariage, banquet, dîner, soirée privée deux journées	550,00 €
Associations pontilabiennes journée	240,00 € 1 location gratuite / an
Associations pontilabiennes 1/2 journée de 6 heures	120,00 €
Associations pontilabiennes organisant une manifestation (même génératrice de recettes) à destination de l'ensemble des habitants de la commune	Gratuit
Expositions, forums sans repas (associations, écoles)	50,00 €
Expositions, forums avec repas (associations, écoles)	80,00 €

Demandeurs non domiciliés à PAA	2024
Mariage, banquet, dîner, soirée privée, réunion / La journée	600,00 €
Mariage, banquet, dîner, soirée privée, réunion / Deux journées	800,00 €
Location 1/2 journée de 6 heures	250,00 €
Thé dansant, concours de belote, loto, etc...	500,00 €
Expositions, forums la journée	200,00 €
Autres cas	2024
Associations reconnues d'utilité publique et/ou manifestations caritatives même si ces dernières n'ont pas leur siège social sur la commune	Gratuit
Institutions et organismes publics quel que soit la domiciliation (ex : AMF, Département, SDIS, ...)	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

L'EVENTAIL – SALLE DE CINEMA	
Demandeurs domiciliés à PPA	2024
Location à la 1/2 journée sans sonorisation	80,00 €
Location à la 1/2 journée avec sonorisation (matériel)	110,00 €
Location à la journée sans sonorisation	160,00 € 1 location gratuite / an pour les associations
Location à la journée avec sonorisation (matériel)	220,00 €
Location sonorisation portable (journée)	30,00 €
Mise à disposition d'un agent communal pour la gestion de la sonorisation	40 € / heure

Demandeurs non domiciliés à PAA	2024
Location professionnelle sans sonorisation (journée)	410,00 €
Location professionnelle avec sonorisation (matériel) (journée)	460,00 €
Location autres utilisateurs sans sonorisation (1/2 journée)	110,00 €
Location autres utilisateurs avec sonorisation (matériel) (1/2 journée)	190,00 €
Location autres utilisateurs sans sonorisation (journée)	250,00 €
Location autres utilisateurs avec sonorisation (matériel) (journée)	310,00 €
Location sonorisation portable (journée)	60,00 €
Mise à disposition d'un agent communal pour la gestion de la sonorisation	40 € / heure
Activité théâtre pour l'Institution La Salle-Saint Louis	2024
70 utilisations pour l'année scolaire (forfait)	2 100,00 €

- ✓ **La gratuité de l'Eventail pour « les associations pontilabiennes organisant une manifestation (même génératrice de recettes) à destination de l'ensemble des habitants de la commune » est limitée à une assemblée générale (en fonction du nombre de participants) et une manifestation par an.**

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

MAISON DES INTERNES	
	2024
La nuit	6,00 €
La semaine	39,00 €
Le mois	150,00 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

GYMNASE	
	2024
(Maison Familiale Rurale) pour l'année	125,00 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

PISCINE	
	2024
Enfants de - 5 ans	GRATUIT
Enfants de 5 à 12 ans (ticket une entrée)	2,00 €
Enfants de 5 à 12 ans (carte de 10)	17,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (ticket une entrée)	3,00 €
Enfants 13 ans à 17 ans (carte de 10)	25,00 €
Adultes	4,50 €
Carte abonnements 10 entrées (adultes)	40,00 €
Tarif groupe 10 personnes (avec gratuité pour l'accompagnateur)	15,00 €
Accompagnateur de groupe	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

STADE ANNEXE	
	2024
Mise à disposition	10,00 € Par heure

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

GARDERIE	
	2024
	1,70 € Par heure

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

CANTINE	
	2024
Adultes	5,30 €
Primaires	3,25 €
Maternelles	3,05 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

MARCHÉ PLEIN AIR	
	2024
Commerçant forain le ml par marché	0,93 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

FOIRE : (par foire)	
	2024
Commerçant forain le ml	0,78 €
Banc double supérieur à 4 m le ml	1,03 €
Voiture d'exposition	2,35 €
Matériel agricole par véhicule	2,35 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
	2024
Terrasses, marchands ambulants, etc...	6 € m ² / an

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Spectacle (coût ≤ 1000 €)	
	2024
Entrée adulte	5,00 €
Entrée enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Invitation	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Spectacle (1 000 € > coût < 3000 €)	
	2024
Entrée adulte	8,00 €
Entrée enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Invitation	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Concert	
	2024
Entrée adulte	10,00 €
Entrée enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Invitation	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Evènements d'animation à destination des jeunes	
	2024
Coût de l'évènement < 500 € - Tarif d'inscription	2,50 €
Coût de l'évènement > 500 € - Tarif d'inscription	5,00 €
Invitation	Gratuit

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Manifestations	
	2024
Repas adulte	15,00 €
Repas enfant (jusqu'à 12 ans)	10,00 €
14 juillet et soirée disco - Repas adulte	12,00 €
14 juillet et soirée disco - Repas enfant (jusqu'à 12 ans)	8,00 €
Repas snack	10,00 €
Repas bénévole	Gratuit
sandwich, croque-monsieur	3,00 €
Frites	2,00 €
Crêpe au sucre	1,00 €
Crêpe au nutella	1,50 €
Boisson (soda)	1,50 €
Boisson (bière)	2,00 €
Thé, café	1,00 €

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

E – Patrimoine, culture, sport, tourisme

Néant

F – Intercommunalité

Néant

Z – Questions et informations diverses

Z13a - Référent déontologue et laïcité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'un référent déontologue et laïcité au centre de gestion de la Charente-Maritime et des modalités de saisine de ce dernier.

Z13b - Transfert de compétence de la police de la publicité extérieure au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2024 la compétence de la police de la publicité extérieure a été transférée aux communes.

Z13c – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 2 DIA.

Z13d – Décision du maire prise dans le cadre de sa délégation

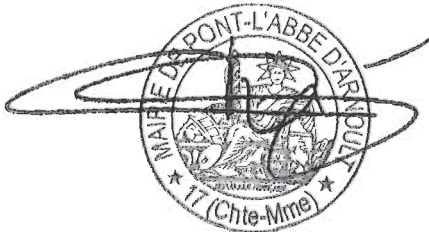
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris 4 décisions dans le cadre de sa délégation.

Z13e – Questions diverses

- ❖ M. STAUDER pose une question sur la SACEM.
- ❖ Mme NOUVEAU aurait voulu être informée de l'exposition sur le cirque à l'Eventail.

Clôture du conseil à 20h20

Le Maire,
Alexandre SCHNEIDER



Le secrétaire de séance
Benoit COMBAUD